Fiches

Qualité de vie

STATISTIQUE PUBLIQUE

Insee

Avertissement

Sur les sites Internet de l'Insee *(www.insee.fr)* et d'Eurostat *(http://epp.eurostat.ec.europa.eu)* pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

5.1 Logement

En 2013, 57,9 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur **résidence principale**. La proportion des ménages propriétaires varie au cours du cycle de vie. Les ménages les plus jeunes sont rarement propriétaires : moins de 5 % des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans sont dans ce cas. La part de ménages propriétaires progresse ensuite rapidement avec l'âge, lorsque leur situation professionnelle se stabilise ou lorsque la famille s'agrandit avec l'arrivée des enfants. Elle passe ainsi de 20,3 % pour les ménages où la personne de référence a entre 25 et 29 ans à 46,2 % pour ceux où elle est âgée de 30 à 39 ans. À partir de 60 ans, cette part se stabilise autour de 70 % et ne diminue presque pas aux âges avancés.

Une partie des ménages propriétaires sont des accédants : ils ont acheté leur logement à crédit et ont encore des emprunts à rembourser. Les ménages propriétaires non accédants sont en majorité d'anciens accédants, mais peuvent aussi avoir acquis leur logement par héritage, donation ou au comptant. Les accédants sont plus jeunes que les non accédants et vivent le plus souvent en couple avec enfants. Les ménages non accédants sont plus âgés et composés plus souvent de personnes seules ou de couples sans enfant dans le foyer.

En 2013, 37,1 % des ménages sont locataires d'un logement loué vide ; 21,3 % dans le secteur libre et 15,9 % dans le secteur social. La part des locataires du secteur libre diminue avec l'âge, elle passe de 52,3 % chez les ménages de 25-29 ans à seulement 13,1 % chez les 60-69 ans. L'entrée des jeunes sur le marché locatif passe essentiellement par le secteur libre, le secteur social offrant peu de places aux nouveaux arrivants. En 2013, 28,0 % des logements du secteur libre sont occupés par des ménages de moins de 30 ans, contre 9,5 % dans le secteur social. Enfin, les ménages logés gratuitement, les autres locataires (meublé, hôtel, garni) et les sous-locataires représentent 5,0 % des ménages.

En 2015, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). Ce chiffre a augmenté régulièrement depuis 30 ans. En 1984, selon l'**enquête Logement**, 15 % des logements ne disposaient pas du confort sanitaire de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2015, 1,3 million de logements (soit 4,6 %) ne disposent pas d'un chauffage central ou électrique et 6,7 millions de logements (21,6 %) sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. Par ailleurs, 17,1 % des logements sont jugés trop bruyants tandis que 11,7 % présentent des fuites dans la toiture, des problèmes d'humidité des murs ou des sols ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol.

De façon plus générale, en 2015, plus de la moitié des ménages indiquent n'avoir aucune difficulté de logement parmi les neuf suivantes : **surpeuplement**, absence de salle de bains, absence de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficultés à chauffer, logement humide, logement bruyant. 28,7 % des ménages indiquent connaître une seule difficulté tandis que 17,9 % en déclarent deux ou plus.

En 2015, 6,4 % des ménages vivent dans un logement surpeuplé. Le phénomène a baissé de façon régulière en dix ans. En 2005, cela concernait 9,0 % des ménages. Cette réduction s'explique en partie par l'augmentation de la surface moyenne des logements. Celle-ci dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 77 m² en 1978. Cette surface progresse essentiellement dans les maisons individuelles, la superficie des appartements restant, elle, quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement baisse : en moyenne, selon l'**enquête SRCV**, en 2015, chaque logement est occupé par 2,2 personnes ; en 1984, le nombre moyen de personnes par logement était de 2,7. ■

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage.

Enquête Logement, surpeuplement, enquête SRCV : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

1. Répartition des ménages par statut d'occupation et selon l'âge de la personne de référence en 2013

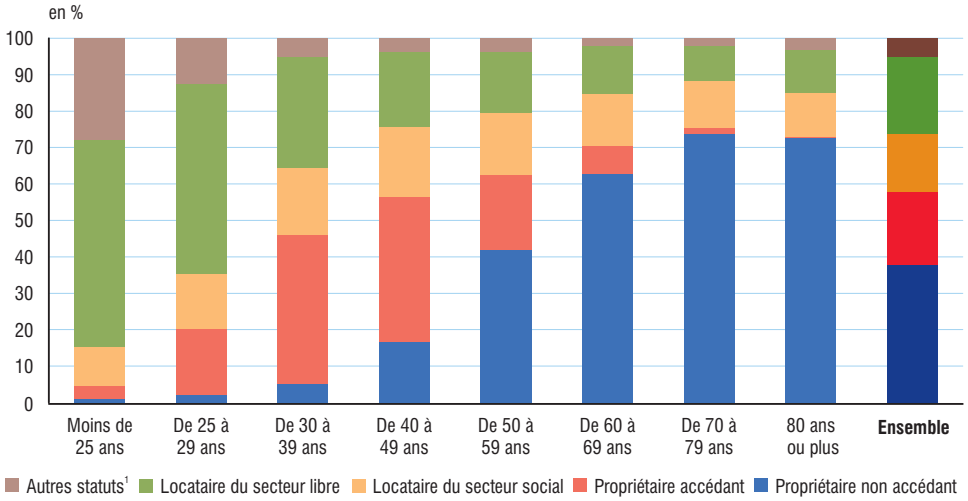

1. Personnes logées gratuitement, en meublé, en hôtel ou garni et sous-locataires.
Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.
Source : Insee, enquête Logement 2013.

2. Répartition des ménages par statut d'occupation et selon la composition familiale en 2013

en %

	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Autre type de ménages	**Ensemble**
Propriétaire non accédant	35,3	62,7	19,8	11,3	42,1	**37,8**
Propriétaire accédant	9,5	11,4	46,3	19,4	6,2	**20,1**
Locataire du secteur social	18,7	7,7	14,9	36,9	20,7	**15,9**
Locataire du secteur libre	27,9	15,3	16,6	28,8	24,9	**21,3**
Autres statuts[1]	8,7	2,9	2,6	3,7	6,1	**5,0**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Personnes logées gratuitement, en meublé, en hôtel ou garni et sous-locataires.
Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.
Source : Insee, enquête Logement 2013.

3. Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

	2005	2008	2011	2014	2015
Logement sans confort sanitaire[1]	2,1	1,7	1,3	1,0	1,0
Absence d'eau chaude courante	*0,9*	*0,7*	*0,5*	*0,5*	*0,5*
Absence de salle de bains	*1,3*	*1,1*	*0,8*	*0,6*	*0,6*
Absence de toilettes	*1,4*	*1,2*	*0,8*	*0,6*	*0,6*
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,9	4,9	4,5	4,6
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissures dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	12,7	10,6	12,6	11,7
Logement trop bruyant	20,4	18,7	18,8	17,4	17,1
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,1	26,1	25,2	24,1	21,6
Logement de petite taille	14,0	12,1	10,4	9,6	9,5
Logement trop petit par rapport au nombre de personnes dans le ménage	9,0	8,8	7,6	6,5	6,4
Ménages n'ayant aucune difficulté de logement[2]	**45,2**	**46,8**	**49,8**	**51,5**	**53,4**
Ménages ayant une difficulté de logement	**31,4**	**30,9**	**29,7**	**29,5**	**28,7**
Ménages ayant deux difficultés de logement ou plus	**23,4**	**22,3**	**20,5**	**19,0**	**17,9**

1. Absence d'au moins un des éléments suivants : eau chaude, installation sanitaire, WC.
2. Parmi les neuf difficultés listées ci-dessus.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

5.2 Dépenses de logement

En 2016, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 21,7 % du PIB, soit 485 milliards d'euros (Md€). Elles confirment leur redressement amorcé en 2015 : elles progressent de 2,2 % en euros courants, après + 0,8 % en 2015. Ce rebond fait suite à la baisse intervenue en 2014 (– 1,1 %), provoquée par un fort recul des **dépenses d'investissement**. En 2016, celles-ci, favorisées par le desserrement des contraintes budgétaires des ménages, sont reparties à la hausse (+ 2,8 %) après 4 années consécutives de baisse pour s'établir à 128 Md€. Cette reprise des dépenses d'investissement, qui contribue fortement à la hausse des dépenses de logement, s'explique en partie par des dépenses en travaux d'amélioration qui accélèrent sensiblement : + 2,1 % après + 0,3 % en 2015, tirées notamment par des dispositifs d'aide tels que le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

Les **dépenses courantes de logement** évoluent de façon plus structurelle que les dépenses d'investissement. En 2016, elles progressent légèrement plus vite (+ 1,9 %) qu'en 2015 (+ 1,8 %) et s'élèvent à 357 Md€. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des volumes consommés ; les prix des principaux postes de la dépense en logement croissent en effet de façon très modérée, voire diminuent (prix de l'énergie notamment).

En 2016, 8,6 % des dépenses de logement sont prises en charge par la collectivité *via* des aides (41,7 Md€). Celles-ci bénéficient essentiellement au secteur locatif, à hauteur de 41 % pour le secteur social et 30 % pour le secteur libre. Les **prestations sociales liées au logement** représentent 17,6 Md€. Pour les locataires, la part de la consommation associée au service de logement couverte par ces aides s'est fortement accrue depuis 1990 pour atteindre 15,5 % en 2016, en raison de l'extension de ces prestations à des publics de plus en plus larges, en particulier aux étudiants.

En 2016, 23,4 % de la **consommation finale effective des ménages** est allouée au service de logement. C'est deux fois plus que la part allouée à l'alimentation ou aux transports et télécommunications (respectivement 12,7 % et 9,9 %). La part des dépenses dédiées au logement a sensiblement augmenté depuis les années 1980, où elle était de 1,8 point inférieure à son niveau actuel. Dans le même temps, les parts des dépenses en alimentation et en transports et télécommunications ont diminué (respectivement 15,9 % et 11,6 % en 1980), alors que celle consacrée à la santé et l'éducation a augmenté de 1,7 point (3,9 % contre 2,2 % en 1980).

En 2016, les ménages ont dépensé en moyenne 9 692 € pour leur résidence principale et 7 290 € pour leur résidence secondaire (quand ils en ont une). Chez les locataires, la consommation annuelle moyenne associée au service de logement s'élève à 9 492 € pour un logement du secteur privé contre 7 588 € dans le parc social. Chez les propriétaires occupants, la consommation annuelle moyenne, y compris **loyers imputés**, allouée à leur résidence principale s'élève à 12 600 €. Ces dépenses ont crû de façon homogène selon les différents statuts d'occupation, à l'exception des dépenses des locataires du parc social qui ont connu une hausse plus modérée. ■

Définitions

Les **dépenses de logement** regroupent :
- les **dépenses d'investissement**, qui englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.
- les **dépenses courantes de logement**, qui couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires, les **loyers imputés** que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement, les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges.

Les **prestations sociales liées au logement** désignent les aides versées aux ménages pour alléger les dépenses de consommation associée au service de logement des ménages. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).
Consommation finale effective des ménages : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Compte du logement 2016 – Rapport de la commission des comptes du logement », *Datalab* n° 22, juillet 2017.
- Application de visualisation des données du compte du logement, disponible en ligne au *http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr*

Dépenses de logement 5.2

1. Composantes de la dépense de logement

en milliards d'euros courants

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Consommation associée au service de logement	128,3	170,0	201,2	252,5	305,5	338,5	344,9
Loyers (réels et imputés)	87,5	119,6	143,6	182,4	221,9	249,6	253,1
dont loyers réels	*23,2*	*32,2*	*38,7*	*48,7*	*59,2*	*67,1*	*68,2*
Énergies et eau	25,2	31,2	34,8	42,1	50,6	51,7	53,6
Charges	15,6	19,2	22,8	28,0	32,9	37,2	38,2
Locaux d'hébergement	2,3	3,6	3,9	4,7	5,9	8,0	8,4
Subventions d'exploitation aux producteurs (hors bonifications)	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Charges des producteurs liées aux logements vacants	1,2	1,6	1,6	1,8	2,5	3,1	3,2
Dépenses courantes de logement	**131,9**	**175,3**	**206,9**	**259,2**	**314,0**	**349,9**	**356,7**
Investissement en logements neufs	37,7	34,7	44,6	65,5	67,0	58,5	60,0
Gros travaux d'entretien-amélioration	22,9	26,4	31,7	36,8	44,9	48,7	49,7
Frais et droits dans l'ancien, avantages fiscaux	6,1	5,1	8,2	13,4	15,6	17,4	18,4
Dépenses d'investissement	**66,7**	**66,3**	**84,5**	**115,8**	**127,5**	**124,6**	**128,0**
Dépenses de logement	**198,6**	**241,6**	**291,4**	**375,0**	**441,5**	**474,5**	**484,7**
Part de la dépense de logement dans le PIB (en %)	18,8	19,7	19,6	21,2	22,1	21,6	21,7

Champ : France.

Sources : SDES, compte du logement ; Insee, comptes nationaux.

2. Poids de la consommation associée au service de logement dans la consommation effective des ménages

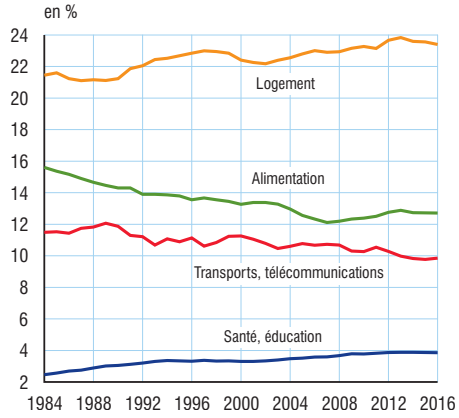

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Sources : SDES, compte du logement ; Insee, comptes nationaux.

3. Part de la consommation associée au service de logement des locataires couverte par les prestations sociales liées au logement

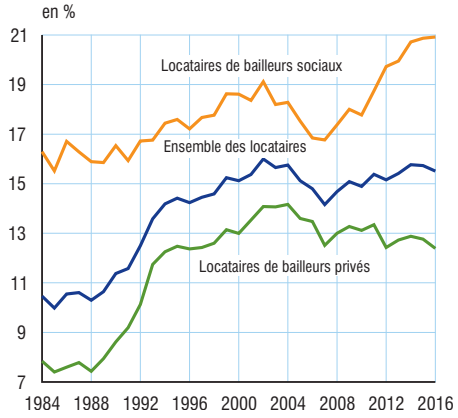

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : SDES, compte du logement.

4. Consommation annuelle moyenne associée au service de logement selon la filière

en euros/logement

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Résidences principales	3 790	4 786	6 013	6 754	7 994	9 120	9 601	9 692
Propriétaires occupants (y c. loyers imputés)	4 944	6 187	7 773	8 654	10 149	11 658	12 455	12 600
Locataires (secteur privé)	3 692	4 743	5 953	6 667	7 629	8 809	9 387	9 492
Locataires (secteur social)	3 296	3 921	4 893	5 363	6 373	7 283	7 493	7 588
Résidences secondaires	2 558	3 371	4 254	4 950	5 989	6 823	7 245	7 290

Note : les dépenses de consommation associée au service de logement sont comptabilisées hors prestations sociales liées au logement.

Source : SDES, compte du logement.

5.3 État de santé de la population

En France métropolitaine, un homme né en 2015 vivrait en moyenne 62,6 années en bonne santé sur les 79,0 ans de son espérance de vie, dans les conditions de morbidité et de mortalité de cette année. Cette **espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) est plus élevée pour une femme née en 2015 : 64,6 ans (sur 85,1 années d'espérance de vie), soit 2,0 ans de plus. Au cours des vingt dernières années, l'EVSI a progressé plus fortement pour les hommes (+ 2,6 ans entre 1995 et 2015) que pour les femmes (+ 2,2 ans). Plus précisément, après s'être accrus de 1995 à 2003, les écarts entre femmes et hommes en matière d'EVSI se sont réduits depuis : en 2003, les femmes pouvaient espérer vivre 3,3 années en bonne santé de plus que les hommes contre 0,8 en 2014. Mais cette tendance à la baisse ne s'est pas vérifiée en 2015 puisque l'EVSI des femmes s'est accrue, tandis que celle des hommes a diminué. Pour les hommes comme pour les femmes, les espérances de vie sans incapacité moyennes de l'Union européenne (respectivement 62,6 et 63,3 ans) tendent à se rapprocher de celles de la France métropolitaine, en raison notamment de la forte hausse des EVSI en Allemagne.

Il peut cependant y avoir des écarts importants entre différentes sous-populations. L'état de santé dépend ainsi de la catégorie socioprofessionnelle. C'est le cas en particulier des maladies chroniques. Si 38 % des Français déclarent en 2015 être atteints d'un problème de santé chronique ou de caractère durable, cette proportion varie de 31 % parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, à un peu plus de 40 % parmi les ouvriers et employés. Elle est la plus élevée chez les agriculteurs, dont 47 % déclarent un problème de santé chronique ou de caractère durable, ce qui s'explique très largement par le fait que ce groupe est plus âgé en moyenne que le reste de la population. Ainsi, à structure d'âge et sexe comparable à l'ensemble de la population, ce sont les inactifs n'ayant jamais travaillé qui déclarent le plus de maladies chroniques, avec un **indice à structure d'âge et sexe comparable** 1,13 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population. Suivent les ouvriers (1,10) et les employés (1,04). Les cadres déclarent nettement moins de maladies chroniques avec un indice égal à 0,81. Cela peut s'expliquer par des différences d'habitudes ou d'environnements de vie et de travail, de comportements en matière de prévention ou de recours aux soins. Ce dernier peut en effet être limité par une moins bonne connaissance du système de santé ou encore des difficultés d'accès aux soins.

La déclaration de problème de santé chronique peut néanmoins renvoyer à des problèmes de santé de nature très différente, comme des facteurs de risques cardio-vasculaires mais également des allergies ou des troubles de la vision. Les analyses par pathologie viennent confirmer l'existence d'inégalités sociales de santé. Par exemple en matière d'état de santé mentale, si 7 % de la population présente des **symptômes dépressifs** en 2014, à structure d'âge et sexe comparable, les ouvriers et les employés sont nettement plus concernés, avec des indices respectivement 1,25 et 1,20 fois plus élevés que ceux de l'ensemble de la population. Les cadres et les professions intermédiaires présentent quant à eux beaucoup moins de symptômes dépressifs avec des indices à structure d'âge et sexe comparable à hauteur de 0,63 et 0,68. ■

Définitions

L'**espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) d'une année donnée représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance sans limitations d'activités de la vie quotidienne ni incapacités, dans les conditions de morbidité de l'année considérée. Cette espérance de vie est fondée sur les déclarations des personnes concernées et souffre donc des biais de perception de leur propre santé.

L'**indice à structure d'âge et sexe comparable** rapporte le nombre de cas observés dans la sous-population au nombre de cas attendus, si cette sous-population avait une structure par âge et sexe comparable à l'ensemble de la population.

Les **symptômes dépressifs** sont identifiés par le biais du module PHQ-8 (*Personal Health Questionnaire*). Celui-ci permet d'appréhender l'état de santé mentale à partir de huit questions portant sur l'existence et l'intensité des symptômes évocateurs d'un épisode dépressif, recensés au cours des deux dernières semaines.

Pour en savoir plus

- « État de santé des Français et facteurs de risque », *Études et Résultats* n° 998, Drees, mars 2017.
- « Les espérances de vie sans incapacité : un outil de prospective en santé publique », *Informations sociales* n° 183, Cnaf, 2014.

1. Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité (EVSI) entre 1995 et 2015 par sexe

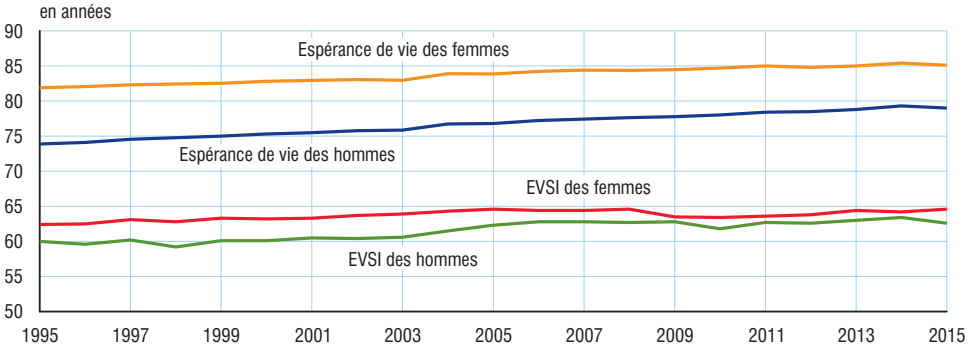

Champ : France métropolitaine.
Note : les résultats 2014 et 2015 sont provisoires. Il y a une rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie sans incapacité : avant 2004, la série était calculée à partir du panel communautaire des ménages ; depuis 2004, elle est issue de EU-SILC.
Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil ; Eurostat (extraction de données fin 2016).

2. Déclaration de maladies chroniques par catégorie socioprofessionnelle en 2015

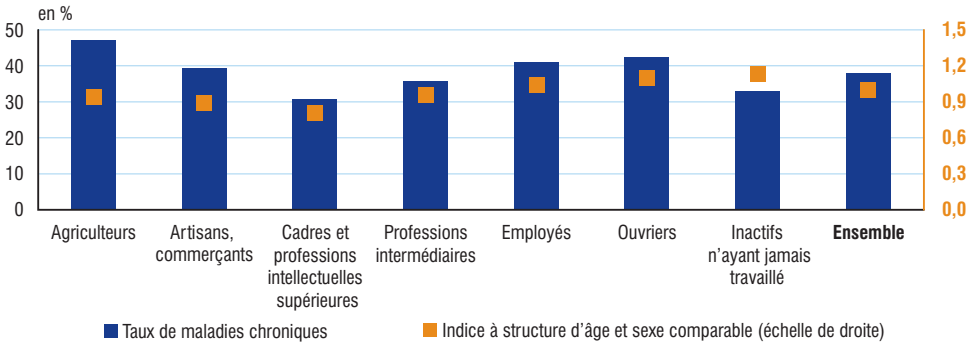

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 16 ans ou plus.
Lecture : en 2015, 42 % des ouvriers ou ouvriers retraités déclarent une maladie chronique ou de caractère durable. À structure d'âge et sexe comparable, la proportion des personnes touchées par les maladies chroniques parmi les ouvriers est 1,10 fois celle observée dans l'ensemble de la population.
Note : la question est « Avez-vous une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? ». Une personne en recherche d'emploi ou à la retraite est classée dans la catégorie de son dernier emploi.
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2015, calculs Drees.

3. Fréquence de symptômes dépressifs selon la catégorie socioprofessionnelle en 2014

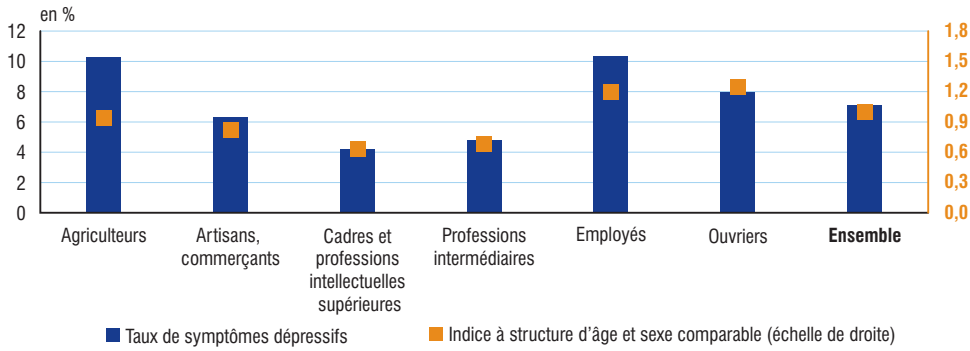

Champ : France métropolitaine, population âgée de 15 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.
Lecture : en 2014, 8 % des ouvriers ou ouvriers retraités présentent des symptômes dépressifs au cours des deux dernières semaines. À structure d'âge et sexe comparable, la proportion de personnes touchées par des symptômes dépressifs parmi les ouvriers est 1,25 fois celle observée dans l'ensemble de la population.
Note : une personne en recherche d'emploi ou à la retraite est classée dans la catégorie de son dernier emploi.
Source : Drees-Irdes, enquête sur la santé et la protection sociale (EHIS-ESPS) 2014.

5.4 Dépenses de santé

En 2016, la **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) est évaluée à 198,5 milliards d'euros, soit 2 975 euros par habitant, selon des données encore provisoires. La CSBM représente 8,9 % du PIB soit un niveau similaire à celui de 2014 et 2015.

Au début des années 2000, la CSBM progressait à un rythme soutenu, de l'ordre de 4,0 % à 6,0 % par an en euros courants. Depuis 2008, la progression annuelle de la CSBM en valeur a ralenti et est comprise entre 1,5 % et 3,3 %. En 2016, la CSBM augmente de 2,3 % après 1,5 % en 2015. Cette croissance s'explique par le dynamisme des volumes (+ 2,9 % après 2,4 % en 2015), néanmoins modéré par la baisse des prix des biens et services de santé (– 0,6 %).

L'ensemble des composantes de la CSBM progresse à un rythme plus élevé qu'en 2015. Les soins hospitaliers représentent 46,5 % de la CSBM, les **soins de ville** 26,3 %, les médicaments 17,1 %, les autres biens médicaux 7,6 % et les transports de malades 2,4 %. Les soins de ville augmentent de 3,3 % en 2016, contre 2,3 % en 2015. En leur sein, les soins des auxiliaires médicaux, premiers contributeurs à la croissance des soins de ville, sont très dynamiques (+ 4,4 % après + 4,2 % en 2015), qu'ils soient délivrés par les infirmiers (+ 4,4 % en 2016) ou par les masseurs-kinésithérapeutes (+ 4,5 %). Les dépenses de médecins et de sages-femmes, deuxièmes contributeurs à la croissance en 2016, augmentent de 2,7 %, contre 1,8 % en 2015. Cette progression s'explique principalement par les deux épisodes d'infections grippales de 2016 (contre un seul habituellement) et par la croissance du volume des actes techniques des spécialistes. Les soins dentaires sont également plus dynamiques en 2016 qu'en 2015 (+ 2,9 % contre + 1,6 %), en raison d'une plus forte augmentation des volumes de soins (+ 2,2 % contre + 0,8 %). En 2016, la consommation de soins hospitaliers augmente de 2,2 %, contre 1,4 % en 2015. Cette évolution s'explique par une relative stabilité des prix (+ 0,2 % contre – 0,6 % en 2015) dans un contexte de maintien de la hausse des volumes (+ 2,0 % après + 2,1 % en 2015). La consommation de médicaments de ville augmente à nouveau légèrement en 2016 (+ 0,3 %), alors qu'elle reculait en 2015 (– 0,7 %). Cette progression résulte d'une moindre diminution des prix (– 3,7 % contre – 4,0 % en 2015) et d'une hausse un peu plus rapide des volumes (+ 4,1 % contre + 3,4 %).

La Sécurité sociale demeure l'acteur majeur du financement de la CSBM. Entre 2012 et 2016, sa part a progressé de 1,0 point passant de 76,0 % à 77,0 %. La tendance à la hausse de la part de la Sécurité sociale est liée au dynamisme des dépenses de santé les mieux prises en charge par l'assurance maladie (notamment les soins hospitaliers, les médicaments coûteux, les soins d'auxiliaires médicaux, etc.), lui-même porté par la progression des effectifs d'assurés exonérés du ticket modérateur en raison d'une affection de longue durée (ALD).

Les prises en charge de l'État au titre des prestations versées aux invalides de guerre, des soins urgents ainsi que de l'aide médicale de l'État et des organismes de base au titre des soins des titulaires de la CMU-C représentent au total 1,4 % de la CSBM en 2016. Cette part est relativement stable depuis 2012 (entre 1,3 % et 1,4 %).

Après une stabilité en 2012 et 2013 (13,7 %), la part des organismes complémentaires (OC) dans la CSBM diminue ensuite pour atteindre 13,3 % en 2016. Les prestations versées par les OC ont augmenté de 1,5 %, soit un rythme moindre que celui de la CSBM (+ 2,3 %) pour la troisième année consécutive. Cette faible croissance est à rapprocher notamment des effets de la réforme des « contrats responsables », instaurée en 2015, qui réduit ou plafonne en particulier la prise en charge des OC pour les soins de médecins et pour les frais d'optique.

Enfin, compte tenu de l'ensemble des évolutions précédentes, le reste à charge des ménages en santé, qui atteignait 9,1 % en 2012, diminue depuis lors pour s'élever à 8,3 % de la CSBM en 2016. Ce taux est très contrasté par type de dépenses : les ménages ne supportent directement que 2,3 % des dépenses de transports sanitaires, mais 22,7 % de celles de soins dentaires. En 2016, les ménages consacrent ainsi en moyenne 1,2 % de leur revenu disponible brut à leur reste à charge en santé. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), **soins de ville** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

• « Les dépenses de santé en 2016 », *Études et Résultats* n° 1024, Drees, septembre 2017.

1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006	2008	2010	2012	2014	2015	2016
Soins hospitaliers	70,5	75,4	80,3	84,6	89,1	90,4	92,4
Soins de ville	39,1	42,0	43,9	47,1	49,4	50,5	52,2
Médecins	17,1	18,0	18,2	19,0	19,7	20,1	20,6
Auxiliaires médicaux	8,6	9,8	10,8	12,3	13,8	14,3	15,0
Dentistes	9,1	9,5	10,0	10,5	10,6	10,8	11,1
Analyses de laboratoires	3,9	4,1	4,3	4,3	4,3	4,3	4,4
Cures thermales	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres soins et contrats	0,2	0,3	0,3	0,5	0,6	0,6	0,7
Transports de malades	3,1	3,4	3,7	4,1	4,4	4,6	4,8
Médicaments	31,2	33,1	33,7	33,9	34,1	33,9	34,0
Autres biens médicaux[1]	9,4	10,8	11,8	13,0	14,1	14,6	15,2
Ensemble	**153,2**	**164,7**	**173,5**	**182,6**	**191,2**	**194,0**	**198,5**
Évolution de l'ensemble par rapport à l'année précédente (en %)	3,5	3,3	2,1	2,2	2,7	1,5	2,3

1. Optique, orthèses et prothèses externes, véhicules pour handicapés physiques, matériels, aliments, pansements.
Champ : France.
Source : Drees, comptes de la santé.

2. Part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le PIB

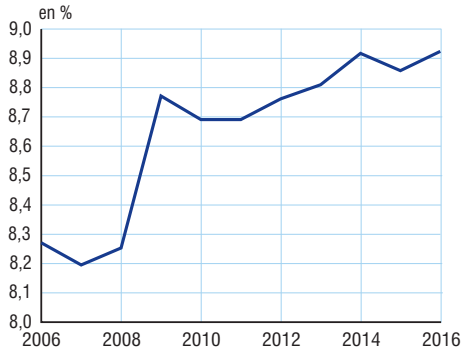

Champ : France.
Source : Drees, comptes de la santé.

3. Reste à charge des ménages dans le revenu disponible brut des ménages

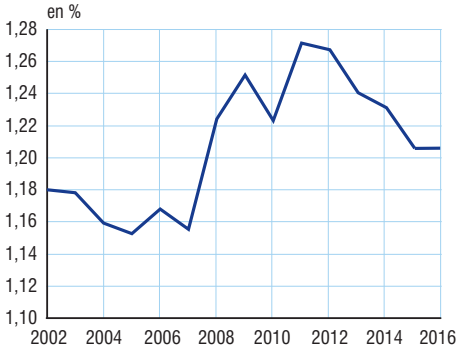

Champ : France.
Note : le reste à charge des ménages est la part de la dépense de santé restant à la charge des ménages après prise en charge de l'assurance maladie obligatoire, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).
Sources : Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.

4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2016

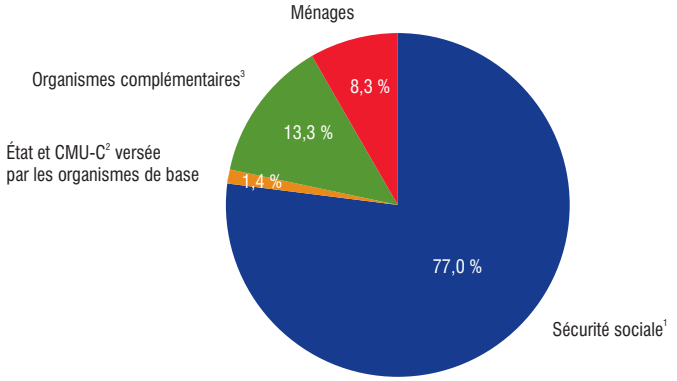

1. Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et CAMIEG.
2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.
3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.
Source : Drees, comptes de la santé.

5.5 Niveau d'éducation de la population

Le niveau de diplôme de la population résidant en France augmente au fil des générations. Ainsi, en 2016, 13 % des personnes âgées de 25 à 34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges alors que c'est le cas de 35 % de celles âgées de 55 à 64 ans. De même, les jeunes détiennent moins fréquemment que les plus âgés un diplôme de niveau CAP, BEP ou équivalent. En revanche, ils sont plus souvent bacheliers ou diplômés du supérieur que les personnes de 55 à 64 ans : la part des titulaires d'un bac + 2 est passée de 10 % à 15 % entre ces deux générations. La différence entre les générations est encore plus forte pour les diplômes du supérieur long : 29 % des personnes âgées de 25 à 34 ans ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2, contre 12 % de celles entre 55 et 64 ans.

Parmi les jeunes générations, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Elles sont tout d'abord moins souvent non diplômées : 12 % des femmes de 25 à 34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges contre 15 % des hommes de la même classe d'âge, à l'inverse de ce qui s'observe pour les anciennes générations. Elles possèdent aussi plus souvent un diplôme du supérieur : c'est le cas de la moitié des femmes de 25 à 34 ans contre quatre hommes sur dix de cette classe d'âge. Cet écart entre femmes et hommes est apparu au fil des générations : alors qu'il n'existe pas pour les 55-64 ans (22 % des femmes et des hommes de cette classe d'âge sont diplômés du supérieur), il augmente progressivement et atteint 9 points pour les 25-34 ans. Enfin, parmi les 25-34 ans, les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur long que les hommes : respectivement 32 % et 26 % ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2.

En 1985, la **proportion de bacheliers dans une génération** était de 29 % ; elle atteint 79 % en 2016. Cette progression s'est faite en plusieurs étapes. La part de bacheliers a tout d'abord augmenté de plus de 30 points entre 1985 et 1995, la progression concernant tous les types de baccalauréat mais surtout le baccalauréat général (+ 17 points). Cette part s'est ensuite stabilisée jusqu'à la fin des années 2010 avant de croître à nouveau sous l'effet de l'augmentation des baccalauréats professionnels.

Malgré cette progression globale du niveau de diplôme, les disparités en matière de diplôme demeurent assez marquées selon le niveau d'éducation des parents. Certes, l'accès à l'enseignement supérieur s'est progressivement ouvert à tous les milieux : en 2014-2015, un peu plus d'un quart des personnes âgées de 25 à 44 ans dont les parents sont peu ou pas diplômés détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est néanmoins beaucoup plus faible que chez les personnes dont au moins l'un des parents est diplômé du supérieur (78 %). L'écart selon le niveau d'études des parents est encore plus marqué pour les diplômes les plus élevés : 34 % des enfants de diplômés du supérieur ont un diplôme de niveau bac + 5 ou plus contre seulement 5 % de ceux dont les parents sont peu ou pas diplômés. À l'autre extrémité de l'échelle des diplômes, les écarts selon le niveau d'éducation des parents sont également très importants. Alors que près d'un quart des personnes dont les parents sont peu ou pas diplômés n'ont aucun diplôme, ce n'est le cas que de 4 % des enfants de diplômés du supérieur. En revanche, détenir un diplôme de niveau bac + 2 varie moins selon le niveau d'études des parents : cela concerne 15 % des personnes dont les parents n'ont pas de diplôme contre respectivement 22 % et 20 % de celles dont les parents sont diplômés du secondaire ou du supérieur.

En conséquence, des disparités existent également selon l'origine sociale. Ainsi, les personnes dont le père est cadre ou profession intermédiaire sont en proportion deux fois plus nombreuses à être diplômées du supérieur que les enfants d'employés ou d'ouvriers (65 % contre 31 %) et quatre fois plus nombreuses à avoir un diplôme de niveau bac + 5 (23 % contre 5 %). ■

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération : proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 27, Depp, édition 2017.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Niveau d'éducation de la population 5.5

1. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2016

en %

	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	8,3	10,4	11,6	12,9	18,0	18,2	29,3	24,2
Brevet des collèges	3,7	4,5	3,4	3,7	6,0	4,5	9,2	6,6
CAP, BEP ou équivalent	17,1	22,8	17,6	22,9	28,6	35,5	24,9	34,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	22,2	23,0	20,3	20,6	16,6	13,9	14,4	12,5
Diplôme du supérieur court (niveau bac + 2)	16,4	13,5	20,4	16,5	15,2	12,1	11,9	8,6
Diplôme du supérieur long (supérieur à bac + 2)	32,3	25,8	26,7	23,4	15,6	15,8	10,3	13,4
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Part de bacheliers ou plus	**70,9**	**62,3**	**67,4**	**60,5**	**47,4**	**41,8**	**36,6**	**34,5**

Champ : France, population des ménages, personnes âgées de 25 à 64 ans.
Source : Insee, enquête Emploi 2016.

2. Proportion de bacheliers dans une génération

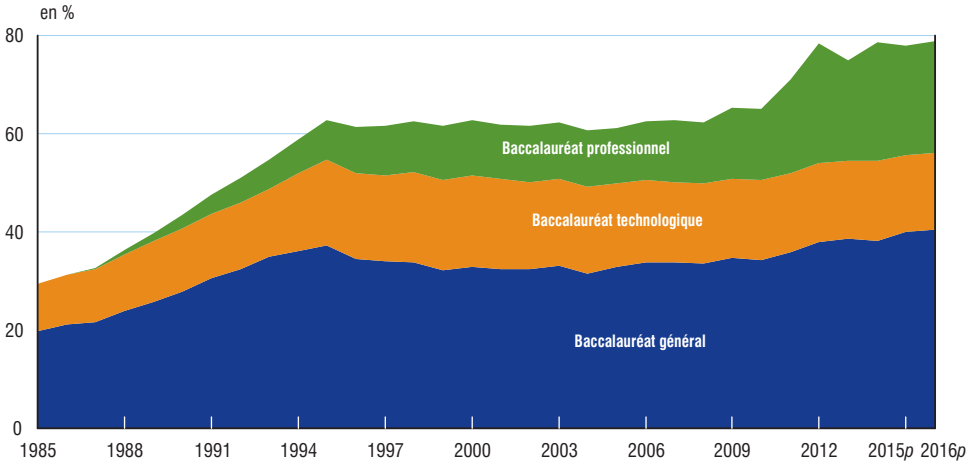

Champ : France métropolitaine avant 2001, France depuis 2001.
Note : de 2001 à 2007, les proportions sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee. Les données 2015 et 2016 sont provisoires.
Source : Depp.

3. Diplôme le plus élevé obtenu selon le diplôme des parents et l'origine sociale en 2014-2015

en %

	Diplôme des parents			Catégorie socioprofessionnelle du père	
	Parents peu ou pas diplômés[1]	Au moins un parent diplômé au plus du secondaire	Au moins un parent diplômé du supérieur	Père employé ou ouvrier	Père cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	23,9	8,2	3,8	17,9	5,4
CAP, BEP ou équivalent	27,0	21,0	5,4	28,6	10,3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	21,7	25,9	12,7	23,0	18,9
Diplôme du supérieur court (niveau bac + 2)	14,6	22,0	20,3	16,0	23,2
Diplôme de niveau bac + 3 et bac + 4	8,1	12,9	23,7	9,2	19,1
Diplôme de niveau bac + 5 ou plus	4,8	10,0	34,1	5,4	23,2
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Part de diplômés du supérieur	**27,4**	**44,9**	**78,1**	**30,5**	**65,4**

1. Les parents n'ont pas de diplôme autre que le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges.
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 44 ans.
Source : Insee, enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) 2014-2015.

5.6 Dépenses d'éducation

En 2016, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 149,9 milliards d'euros, soit 6,7 % du PIB. Elle représente en moyenne 8 480 euros par élève ou étudiant : 6 300 euros par élève du primaire, 9 720 par élève du secondaire et 11 510 par étudiant.

Entre 1980 et 2016, la dépense d'éducation a crû en euros constants légèrement plus vite que le PIB (+ 1,9 % contre + 1,8 % en moyenne annuelle). Mais sa part dans le PIB a fluctué : au début des années 1990, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement et atteint 7,7 % en 1995 et 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales avec la mise en place des lois de décentralisation, ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, cette part va décroître régulièrement la décennie suivante jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007. En 2009, sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,7 % entre 2011 et 2016.

En 2016, l'État assure 57,3 % du **financement initial de la DIE**, très majoritairement sur le budget des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (53,7 % de la DIE), et les collectivités territoriales en assurent 23,7 %. La part financée par ces dernières s'est accrue dans le second degré et le supérieur après 2006, en raison notamment du transfert aux régions et aux départements de nouvelles compétences (gestion des personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) ; organisation de la formation sanitaire et sociale dans l'enseignement supérieur).

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève qui, tous niveaux confondus, augmente en moyenne de 1,6 % par an en euros constants depuis 1980. Néanmoins, depuis 1999, la dépense par élève progresse plus modérément (+ 0,6 % par an). C'est dans le premier degré que la dépense par élève a le plus augmenté sur 36 ans : + 1,9 % par an en euros constants (contre + 1,4 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. En revanche, la dépense moyenne pour un étudiant n'a augmenté que de 0,9 % en moyenne par an entre 1980 et 2016 : l'essentiel de la progression des crédits consacrés à l'enseignement supérieur a permis d'absorber la forte hausse des effectifs de la période. De 2010 à 2016, seule la dépense moyenne pour un élève du premier degré croît chaque année (+ 1,1 % en moyenne par an en euros constants) ; celle du second degré recule entre 2010 et 2013 et fluctue depuis, sans toutefois retrouver son niveau de 2010. Dans l'enseignement supérieur, les évolutions annuelles sont irrégulières mais la tendance est plutôt à la baisse (– 0,8 % en moyenne annuelle en euros constants). ■

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). Voir *annexe Glossaire*.

Le **financement initial de la DIE** représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 27, Depp, édition 2017.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2017, en ligne sur le site *www.education.gouv.fr*
- Voir *fiches 2.5, 2.6 et 6.2*.

Dépenses d'éducation 5.6

1. Dépense intérieure d'éducation

	1980	1990	2000	2010	2015	2016*p*
Dépense intérieure d'éducation (DIE)						
DIE en valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	149,9
DIE en euros constants (en milliards d'euros 2016)	76,9	100,3	135,6	146,3	148,2	149,9
DIE par élève (en euros 2016)	4 720	5 890	7 830	8 480	8 440	8 480
Structure du financement initial de la DIE (en %)						
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	57,3
dont MEN-MESRI[1]	*60,3*	*55,8*	*56,7*	*52,9*	*53,6*	*53,7*
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	23,7
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	2,9
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	8,4
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	7,7

1. MEN-MESRI : ministère de l'Éducation nationale ; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
Champ : France.
Source : Depp.

2. Dépense intérieure d'éducation et sa part dans le produit intérieur brut

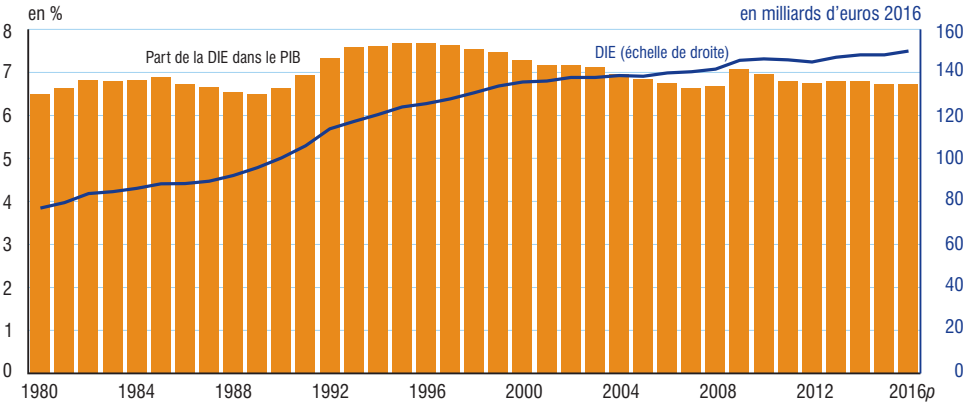

Champ : France.
Lecture : en 2016, la DIE s'élève à 149,9 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 6,7 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).
Source : Depp.

3. Dépense intérieure d'éducation par élève en euros constants, selon les niveaux d'enseignement

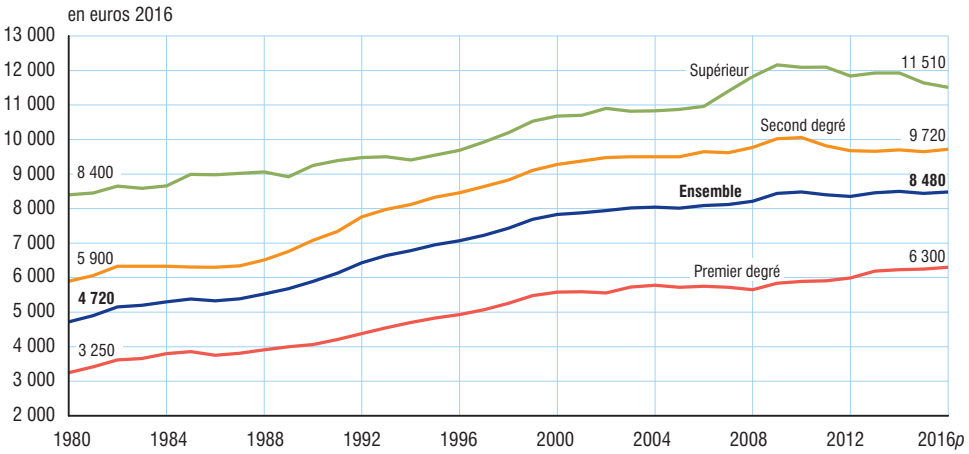

Champ : France.
Source : Depp.

5.7 Insécurité, victimation

Selon l'**enquête Cadre de vie et sécurité** de 2016, 5,6 % des femmes et 4,0 % des hommes de 18 à 75 ans et vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes, au moins une fois en 2014 ou 2015, de **violences physiques ou sexuelles**. Ces violences ciblent en premier lieu les jeunes : 10,4 % des femmes et 8,1 % des hommes de 18 à 29 ans sont en effet concernés ; ils représentent plus d'un tiers des victimes déclarées. Le risque d'agression physique ou sexuelle diminue ensuite avec l'âge. Les femmes, et *a fortiori* les jeunes femmes, déclarent plus souvent subir de telles atteintes de la part de leur conjoint ou d'un ex-conjoint que les hommes (1,8 % contre 0,6 %).

Les jeunes se disent aussi plus souvent victimes de **vols avec ou sans violence** (près de 7 %) ainsi que de menaces, injures ou insultes : si plus d'une personne sur cinq de 18 à 29 ans déclare avoir été victime d'agressions verbales de cette nature, c'est le cas de moins d'une sur dix parmi les 60-75 ans.

En 2014 ou en 2015, 3,4 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambriolage ou d'une tentative de cambriolage** de leur logement, 1,6 % de vols sans effraction et 3,5 % d'**actes de vandalisme contre leur logement**. Enfin, 1,9 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule et 8,2 % ont été victimes d'**actes de vandalisme contre leur voiture**. Hormis les vols sans effraction, les atteintes subies par les ménages contre leur logement ou leur voiture sont en moyenne plus fréquentes dans les grandes agglomérations : ainsi les ménages sont deux fois et demi plus souvent victimes de cambriolage en agglomération parisienne qu'en commune rurale et trois fois plus souvent victimes d'atteintes aux véhicules, qu'il s'agisse de **vols à la roulotte** ou de dégradations.

Indépendamment des faits éventuellement subis, en 2016, 10,3 % des femmes âgées de 14 ans ou plus ont déclaré se sentir de temps en temps ou souvent en insécurité à leur domicile, et 14,1 % d'entre elles ont déclaré éprouver un tel sentiment dans leur quartier ou leur village. Les hommes sont deux fois moins nombreux à déclarer se sentir en insécurité, que ce soit à leur domicile (4,5 %) ou dans leur quartier ou leur village (6,8 %). Enfin, 16,5 % des femmes ont renoncé parfois ou souvent à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité, contre 3,4 % des hommes.

Pour les hommes comme pour les femmes, le sentiment d'insécurité est corrélé à l'âge. Les femmes de 60 à 75 ans se sentent plus souvent en insécurité à leur domicile (12,4 %) que celles de 14-29 ans (9,8 %) ; c'est aussi le cas pour les hommes (5,9 % pour les 60-75 ans contre 3,6 % pour les 14-29 ans). À l'inverse, les jeunes, et surtout les jeunes femmes, se sentent plus en insécurité dans leur quartier ou leur village que les personnes plus âgées. Enfin, les 14-29 ans et les plus de 75 ans sont ceux qui renoncent le plus fréquemment à sortir de chez eux pour des questions de sécurité.

Dans les départements d'outre-mer, la population de Guadeloupe, et plus encore celle de Guyane, est plus souvent victime de vols violents ou d'actes de violence que celle de métropole. Le niveau de délinquance en Martinique est par contre plus proche de celui de la métropole. Les habitants des Antilles et de la Guyane sont en moyenne deux fois plus nombreux qu'en métropole à se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité, tant à leur domicile que dans leur quartier. ■

Définitions

L'**enquête Cadre de vie et sécurité**, menée annuellement, a pour objectif de recenser et de caractériser les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l'enquête :
– **violences physiques ou sexuelles** : attouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives, gifles, coups et toutes autres formes de violences physiques ;
– **vol avec ou sans violence** : vol (ou tentative) d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études avec ou sans violences physiques ;
– **cambriolage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;
– **actes de vandalisme contre le logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc.) ;
– **actes de vandalisme contre la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé jusqu'à la destruction totale du véhicule ;
– **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture.

Pour en savoir plus

• « La victimation en 2015 et les perceptions en matière de sécurité », *Rapport annuel 2016*, ONDRP, décembre 2016.

1. Victimes d'agression ou de vol en 2014 ou en 2015

en %

	Vols avec ou sans violence		Menaces, injures ou insultes		Violences physiques ou sexuelles		*dont violences physiques ou sexuelles commises par un conjoint ou un ex-conjoint*[1]	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	*Femmes*	*Hommes*
Âge								
18-29 ans	5,9	8,2	26,6	18,5	10,4	8,1	*3,0*	*n.s.*
30-39 ans	3,7	4,2	23,1	18,8	7,2	4,1		
40-49 ans	3,1	2,8	18,0	15,6	5,2	3,3	*1,2*	*n.s.*
50-59 ans	1,9	2,4	14,9	13,6	3,6	2,8		
60-75 ans	2,9	1,3	9,2	8,6	1,9	1,5	*n.s.*	*n.s.*
Ensemble	**3,5**	**3,8**	**18,0**	**14,9**	**5,6**	**4,0**	*1,8*	*0,6*

1. Pour être significatives, les données de cette colonne nécessitent de regrouper des classes d'âge.
Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires.
Lecture : en 2016, 5,9 % des femmes âgées de 18 à 29 ans déclarent avoir été victimes de vols, avec ou sans violences, dans les deux années précédant l'enquête. 3,0 % des femmes âgées de 18 à 39 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou leur ex-conjoint.
Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2016.

2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2014 ou en 2015

en %

	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Actes de vandalisme contre le logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	*dont vol*	Vol à la roulotte	Actes de vandalisme contre la voiture
Taille d'agglomération[1]							
Agglomération parisienne	5,2	1,1	3,3	3,2	*0,7*	8,6	9,8
De 200 000 à 1 999 999 habitants	4,0	1,4	5,6	2,9	*0,8*	6,7	12,2
De 100 000 à 199 999 habitants	4,0	2,0	3,8	3,0	*0,6*	6,9	9,9
De 20 000 à 99 999 habitants	2,9	1,9	3,4	1,2	*0,2*	3,7	9,3
Moins de 20 000 habitants	2,6	1,7	3,0	1,4	*0,5*	3,1	7,1
Commune rurale	2,1	1,7	1,5	0,9	*0,3*	2,2	3,3
Ensemble	**3,4**	**1,6**	**3,5**	**1,9**	***0,5***	**4,7**	**8,2**

1. Unité urbaine (zonage de 2010).
Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les actes de vandalisme contre le logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les actes de vandalisme contre les voitures.
Lecture : en 2014 ou en 2015, 3,4 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage.
Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête CVS 2016.

3. Sentiment d'insécurité éprouvé par les personnes de 14 ans ou plus en 2016

en %

	Se sent en insécurité à son domicile		Se sent en insécurité dans son quartier ou dans son village		Renonce à sortir de son domicile pour des raisons de sécurité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge						
14-29 ans	9,8	3,6	19,6	7,0	19,8	4,3
30-44 ans	9,4	4,2	14,7	6,8	11,7	1,7
45-59 ans	9,4	4,8	12,6	6,8	14,1	3,0
60-75 ans	12,4	5,9	12,1	7,0	18,7	4,2
75 ans ou plus	11,8	4,3	9,0	5,8	20,8	4,9
Ensemble	**10,3**	**4,5**	**14,1**	**6,8**	**16,5**	**3,4**

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 14 ans ou plus résidant en ménages ordinaires.
Lecture : en 2016, 19,6 % des femmes âgées de 14 à 29 ans ont déclaré se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier ou village.
Note : personnes ayant répondu « oui, souvent » ou « oui, parfois » aux questions « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? », « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? », « Vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité ? ». Dans la littérature, une définition plus large intégrant la modalité « rarement » est parfois adoptée (voir le rapport annuel de l'ONDRP).
Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête CVS 2016.

5.8 Justice

En 2015, 1,85 million de nouvelles **affaires** sont introduites au **fond** devant les tribunaux civils, en baisse de 1,0 % par rapport à 2014. Elles relèvent notamment du droit de la famille (23 %), du droit des contrats (22 %) et du droit des personnes (19 %). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au contentieux de la famille (434 000) a baissé de 2 % en 2015 alors qu'il avait augmenté entre 2012 et 2014. Le droit de la famille recouvre, entre autres, les divorces (123 700) et les contentieux liés à un divorce ou à l'éducation des enfants mineurs en cas de séparation des parents (183 800 demandes). Les affaires liées au droit des contrats (403 000 en 2015, en baisse de 5 %) portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels, aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Le contentieux des personnes repart à la hausse en 2015 (353 000 affaires, + 6 %), après la baisse ponctuelle en 2014 qui interrompait l'augmentation continue en lien avec la loi de 2007 sur le renouvellement des régimes de protection des majeurs (tutelles et curatelles). Le droit du travail et de la protection sociale (244 000), généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, regroupe 13 % des nouvelles affaires. 9 % concernent les entreprises en difficulté. Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

Dans le cadre des procédures pénales, les parquets sont chargés de qualifier et d'orienter les affaires. En 2015, ils ont traité 4,3 millions d'affaires dont 3,0 millions ont été classées sans suite car le plus souvent sans auteur identifié. D'un autre côté, 2 millions d'auteurs ont fait l'objet d'un traitement judiciaire, dont 30 % se sont révélés non poursuivables. Parmi les auteurs poursuivables, 38 % ont bénéficié d'alternatives aux poursuites, 5 % de compositions pénales et 10 % de classement sans suite pour inopportunité des poursuites. Finalement, 669 300 personnes ont été poursuivies devant une juridiction, soit 0,4 % de moins qu'en 2014.

En 2015, 573 300 condamnations ont été prononcées à la suite d'une infraction (crime, délit ou contravention de 5^{e} classe), en baisse de 0,9 % par rapport à 2014. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 41 % des condamnations, dans quatre cas sur dix pour conduite en état alcoolique. Les condamnations concernant les atteintes aux biens (vols, recels, destructions, dégradations) sont en baisse depuis 10 ans et représentent 21 % des condamnations. Celles pour atteintes aux personnes (17 %) sont stables entre 2014 et 2015, après une baisse amorcée en 2008. Les faits commis sont deux fois sur trois des coups et violences volontaires et près d'une fois sur dix des atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires représentent 8 % des atteintes aux personnes (essentiellement le fait d'accidents de la route). Enfin, les condamnations liées aux stupéfiants (64 300) continuent d'augmenter (+ 8 % en 2015).

Les condamnés par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs de nationalité française. Plus d'un tiers des condamnés a moins de 25 ans. En 2015, 11,8 % des condamnés pour un délit pénal étaient en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 18,7 % et 15,9 %).

Au 1er janvier 2017, l'administration pénitentiaire dispose d'une capacité opérationnelle de 58 700 places de détention réparties dans 185 établissements pour 68 400 détenus, soit une densité carcérale de 117 détenus pour 100 places. On compte par ailleurs 10 400 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Près d'une personne écrouée sur quatre est âgée de moins de 25 ans et une sur cinq est de nationalité étrangère. Un quart des condamnés purgent une peine de six mois ou moins et un cinquième une peine de cinq ans ou plus. ■

Définitions

L'**affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. L'affaire civile est dite « au **fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige.
Récidive légale en matière délictuelle : même délit ou délit assimilé par la loi, commis dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

Pour en savoir plus

- *Références Statistiques Justice, année 2015, SDSE, janvier 2017.*
- Plus d'information sur le site Internet *www.justice.gouv.fr*

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble	**1 829**	**1 867**	**1 885**	**1 851**	**1 822**	**1 911**	**1 866**	**1 848**
dont : droit des personnes[1]	*195*	*261*	*265*	*302*	*348*	*403*	*334*	*353*
droit de la famille	*465*	*445*	*452*	*438*	*413*	*418*	*444*	*434*
entreprises en difficulté	*195*	*186*	*185*	*167*	*165*	*159*	*161*	*163*
droit des contrats	*436*	*438*	*462*	*435*	*409*	*408*	*426*	*403*
droit du travail et de la protection sociale	*277*	*276*	*274*	*262*	*240*	*273*	*246*	*244*

1. La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit que toutes les mesures en cours soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. La loi du 5 juillet 2011 a réformé la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure.
Champ : France (y compris Mayotte depuis 2011), cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes (hors cours de cassation).
Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.

2. Justice pénale : orientation des auteurs par le parquet

en milliers

	2012*r*	2013*r*	2014*r*	2015
Ensemble des auteurs impliqués dans une affaire pénale	**2 085,9**	**2 016,3**	**2 061,9**	**1 990,9**
Auteurs dans les affaires non poursuivables	**563,1**	**567,1**	**600,8**	**589,1**
CSS[1] pour infraction non poursuivable	469,3	470,5	499,7	491,8
CSS pour défaut d'élucidation	93,7	96,6	101,1	97,3
Auteurs dans les affaires poursuivables	**1 522,8**	**1 449,2**	**1 461,0**	**1 401,8**
CSS pour inopportunité des poursuites	135,6	129,0	134,5	133,6
CSS après procédure alternative	617,7	563,8	578,7	527,1
Composition pénale[2]	80,8	78,6	75,6	71,8
Poursuites	688,8	677,8	672,2	669,3

1. CSS : classement sans suite.
2. Les compositions pénales sont des dispositions permettant au procureur de la République de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction une amende ou une peine de substitution sans la traduire devant le tribunal.
Champ : France.
Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, SID statistiques pénales.

3. Justice pénale : condamnations

en milliers

Nature de l'infraction	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014*r*	2015*p*
Total des condamnations	**618,0**	**633,7**	**610,0**	**593,1**	**610,5**	**610,0**	**578,5**	**573,3**
Atteinte aux personnes	108,2	112,1	106,6	101,6	103,6	102,6	96,1	96,1
dont : homicides volontaires	*0,5*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*
atteintes sexuelles	*13,0*	*10,9*	*10,1*	*9,8*	*10,0*	*9,4*	*8,6*	*8,7*
coups et violences volontaires	*62,7*	*71,8*	*69,3*	*65,9*	*66,5*	*65,6*	*61,8*	*61,3*
homicides et blessures involontaires	*13,7*	*10,7*	*9,2*	*8,9*	*9,1*	*8,8*	*7,8*	*7,7*
Atteinte aux biens	153,9	137,4	133,5	127,9	132,1	133,6	125,6	119,6
Matière économique et financière	22,7	17,8	15,9	14,4	14,9	14,6	13,0	12,7
dont : chèques	*3,3*	*2,6*	*2,6*	*2,2*	*2,4*	*2,6*	*2,3*	*2,2*
travail illégal	*4,8*	*5,2*	*4,6*	*4,1*	*4,2*	*3,8*	*3,4*	*3,1*
Circulation routière et transports	248,1	270,3	257,1	253,9	257,0	253,3	238,2	233,8
dont : conduite en état alcoolique	*118,3*	*126,8*	*117,8*	*118,2*	*116,7*	*111,6*	*100,9*	*95,1*
conduite sans permis ou malgré suspension	*39,3*	*58,1*	*57,2*	*54,9*	*56,4*	*56,7*	*55,2*	*53,2*
Autres infractions	85,1	96,1	96,9	95,3	102,9	105,9	105,5	111,1
dont stupéfiants	*34,1*	*47,3*	*49,0*	*49,1*	*52,6*	*56,7*	*59,5*	*64,3*
Caractéristiques des condamnés (en %)								
Part des mineurs	8,9	8,7	8,6	8,5	8,3	8,0	7,9	7,8
Part des femmes	9,4	9,4	9,5	9,7	9,9	10,0	10,2	10,2
Part des étrangers	13,5	12,3	12,7	13,1	13,5	14,0	14,0	13,6

Champ : France et collectivités d'outre-mer.
Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du casier judiciaire.

4. Nombre de personnes écrouées

au 1er janvier de chaque année

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Écroués détenus	58 231	60 978	60 544	64 787	66 572	67 075	66 270	66 678	68 432
Écroués non détenus	966	5 111	6 431	8 993	10 226	10 808	11 021	9 923	10 364
Ensemble des personnes écrouées	**59 197**	**66 089**	**66 975**	**73 780**	**76 798**	**77 883**	**77 291**	**76 601**	**78 796**
Part des femmes (en %)	3,8	3,4	3,4	3,4	3,6	3,5	3,4	3,5	3,6
Part des moins de 25 ans (en %)	26,3	25,7	25,9	26,0	25,8	25,2	24,3	24,2	23,7
Part des étrangers (en %)	21,5	17,8	17,8	17,6	18,0	18,7	19,0	19,8	20,3

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.
Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.

5.9 Vie citoyenne

Au 15 février 2017, 45,7 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France. Par rapport à la situation au 1er mars 2016, 738 000 électeurs ont été radiés (dont 62 % en raison de leur décès) et 1 562 000 personnes ont été nouvellement inscrites (dont 46 % de jeunes atteignant l'âge électoral). En un an, le nombre d'électeurs inscrits a donc augmenté de 824 000 personnes, soit une progression de 1,8 %. La variation du nombre d'électeurs est très dépendante de la proximité d'échéances électorales et de la nature du scrutin. La tenue en avril et juin 2017 des élections présidentielle et législatives explique l'augmentation constatée cette année. 2 573 000 électeurs se sont réinscrits à la suite d'un déménagement, contre seulement 930 000 entre le 1er mars 2015 et le 1er mars 2016.

Au 15 février 2017, 88,6 % des Français en âge de voter et résidant en France hors Mayotte étaient inscrits sur les listes électorales. Le **taux d'inscription** en vue des élections présidentielle et législatives de 2017 est stable par rapport à 2012 (– 0,1 point) et en baisse par rapport à 2007 (– 1,5 point). Le taux d'inscription des 18-34 ans a légèrement progressé par rapport à 2012 (+ 0,7 point) pour atteindre 85,7 %. À l'inverse, les électeurs potentiels de 35 à 64 ans sont un peu moins inscrits en 2017 (88,4 % contre 89,1 % en 2012, soit une baisse de 0,7 point). Au-delà de 65 ans, le taux d'inscription est stable, y compris par rapport à 2007, et c'est à ces âges qu'il est le plus élevé (92,1 %).

Parmi ces inscrits sur les listes électorales résidant en France, 13,8 % se sont abstenus à tous les tours des élections présidentielle et législatives de 2017 (abstention systématique), 35,5 % ont voté à tous les tours (participation systématique) et 50,7 % ont voté seulement à certains tours (vote intermittent). Au total, près de neuf inscrits sur dix ont participé à au moins un tour des élections de 2017.

Globalement, si l'on excepte les personnes âgées de 80 ans ou plus, la part du vote intermittent diminue avec l'âge au profit du vote systématique.

Parmi les jeunes de 18 à 29 ans, moins de deux inscrits sur dix ont voté à tous les tours des élections de 2017. C'est le vote intermittent qui est majoritaire pour ces classes d'âges : il concerne six jeunes inscrits sur dix. L'abstention systématique est également plus fréquente dans cette tranche d'âges que dans les autres (à l'exception des 80 ans ou plus). Au sein de cette tranche d'âges, les 25-29 ans s'abstiennent plus souvent à tous les tours d'élections que les 18-24 ans : 24,2 % contre 20,2 %.

Entre 30 et 39 ans, les inscrits sont moins fréquemment abstentionnistes permanents et plus souvent votants systématiques que les plus jeunes. Mais ils sont, comme les plus jeunes, encore six sur dix à voter de façon intermittente.

Pour l'ensemble des classes d'âges entre 40 et 74 ans, la part de l'abstention systématique reste stable, autour de 8 %. La part du vote systématique augmente avec l'âge, passant de 35,5 % entre 40 et 44 ans à 50 % environ entre 70 et 79 ans. En contrepartie, le vote intermittent, encore largement majoritaire entre 40 et 54 ans (entre 54 % et 56 %), devient moins fréquent avec l'âge (39,9 % entre 70 et 74 ans).

Après 80 ans, l'abstention systématique est particulièrement fréquente. Elle dépasse celle des jeunes : à partir de 80 ans, trois inscrits sur dix ne votent à aucun des tours des élections. ■

Définitions

Les **taux d'inscription** sur les listes électorales sont obtenus en rapportant le nombre d'électeurs effectivement inscrits sur les listes au nombre d'électeurs potentiels, c'est-à-dire les individus âgés de 18 ans ou plus, de nationalité française. Les personnes en situation d'incapacité électorale (après une condamnation ou une mise sous tutelle) sont ici incluses dans la population des électeurs potentiels. Si elles étaient exclues, les taux d'inscription seraient supérieurs de 0,6 point en moyenne, avec de forts écarts selon l'âge : 0,3 point pour les 18 à 39 ans et environ 2 points pour les personnes âgées de 80 ans ou plus, davantage concernées par les mises sous tutelles.

Pour en savoir plus

- « Élections présidentielle et législatives 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *Insee Première* n° 1670, octobre 2017.
- « Élections de 2017 : 6,5 % des citoyens ont fait une démarche volontaire pour s'inscrire », *Insee Focus* n° 80, mars 2017.
- « Des échéances électorales légèrement moins mobilisatrices qu'en 2012 », *Insee Focus* n° 79, mars 2017.

1. Schéma de la révision électorale 2016-2017

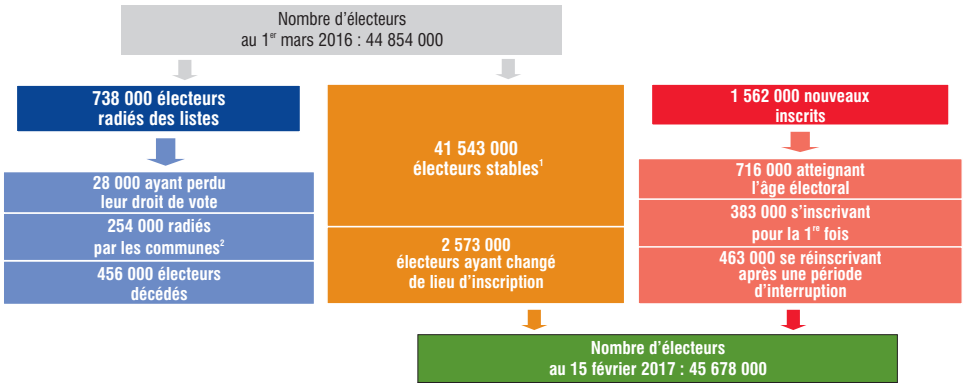

1. Électeurs stables : électeurs n'ayant pas changé de lieu d'inscription entre le 1er mars 2016 et le 15 février 2017.
2. Il s'agit d'électeurs radiés à l'initiative des communes, principalement des électeurs ayant déménagé sans s'être réinscrits ailleurs.
Source : Insee, fichier électoral.

2. Taux d'inscription par tranche d'âges en 2007, 2012 et 2017

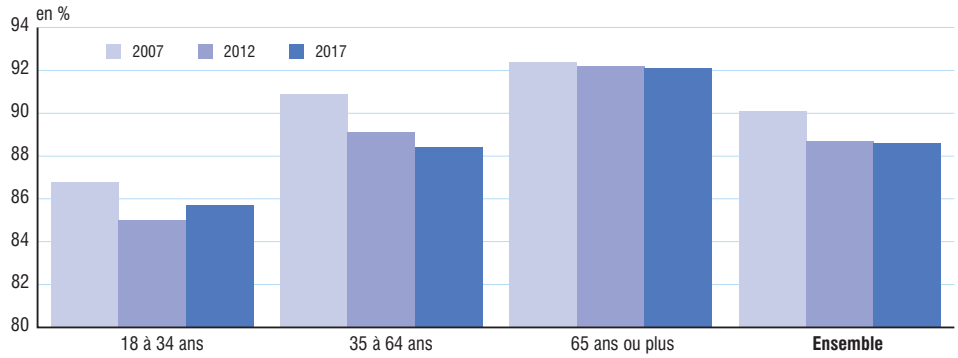

Champ : résidents en France hors Mayotte de nationalité française et âgés de 18 ans ou plus au 1er mars de chaque année (15 février pour 2017).
Source : Insee, échantillon démographique permanent.

3. Votes aux différents tours des élections présidentielle et législatives en 2017 selon l'âge

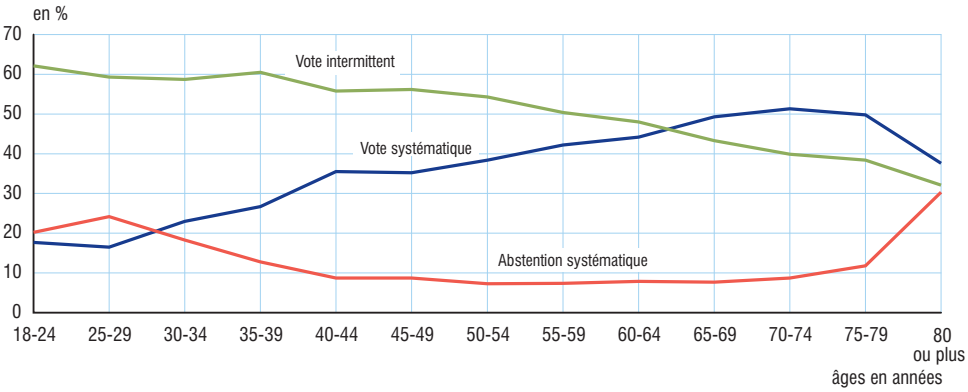

Champ : Français inscrits sur les listes électorales en France en 2017 et résidant en France hors Mayotte en 2015.
Source : Insee, enquête participation électorale 2017.

5.10 Relations sociales

Avoir des contacts avec sa famille ou ses amis, par le biais de rencontres (visites chez les uns ou les autres, activités communes) ou de communications à distance (par téléphone, SMS, Internet, courrier) contribue à la qualité de vie.

En 2015, 75 % des personnes âgées de 16 ans ou plus et résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine disent rencontrer des membres de leur famille (en dehors de ceux vivant dans le ménage) ou communiquer avec eux au moins une fois par semaine. Elles sont un peu moins nombreuses, 63 %, à avoir des contacts (rencontres ou communications à distance) au moins chaque semaine avec leurs amis. Avec la famille comme avec les amis, les communications hebdomadaires à distance (qui concernent respectivement 68 % et 57 % des personnes) sont plus fréquentes que les rencontres (respectivement 48 % et 49 %). Avoir des contacts hebdomadaires avec sa famille comme avec ses amis est plus fréquent en 2015 qu'en 2011 (+ 3 points). Cette évolution résulte d'une augmentation des communications à distance avec la famille (+ 4 points) comme avec les amis (+ 4 points). Par contre, la fréquence des rencontres hebdomadaires est restée stable entre 2011 et 2015.

La fréquence et les modalités des contacts dépendent de l'étendue du réseau familial et amical et de la proximité géographique de ses membres, mais aussi de caractéristiques propres à la personne telles que le sexe, la situation conjugale, l'âge et le niveau de vie. Ainsi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rencontrer leur famille ou à communiquer avec elle au moins une fois par semaine (80 % contre 69 %). En revanche, elles ont autant de contacts avec leurs amis chaque semaine que les hommes (autour de 63 %).

La situation conjugale influe également sur l'intensité et la nature des contacts avec les proches. Ainsi, les personnes en couple sont nettement moins nombreuses à avoir des contacts avec leurs amis chaque semaine (56 % contre 74 % pour celles qui ne vivent pas en couple). Les contacts hebdomadaires avec la famille sont en revanche un peu plus fréquents pour les personnes qui vivent en couple (76 %) que pour les autres (72 %).

Par ailleurs, les échanges hebdomadaires avec les amis diminuent avec l'âge : ils concernent plus de 90 % des 16-24 ans, près de 70 % des 25-39 ans et un peu plus de la moitié des plus de 50 ans. Par contre, c'est pour les personnes de 25 à 39 ans et celles âgées de 65 ans ou plus que les contacts hebdomadaires avec un membre de la famille (avec lequel elles ne cohabitent pas) sont les plus fréquents (environ 80 %).

Enfin, le niveau de vie intervient aussi. Comparées aux autres, les 20 % des personnes les plus modestes rencontrent plus souvent leurs amis mais communiquent moins souvent avec leur famille, et ces différences restent significatives même en raisonnant à âge et sexe égaux. Inversement, les 20 % des personnes les plus aisées se distinguent des autres – à âge et sexe égaux – par des rencontres hebdomadaires moins fréquentes avec leur famille, mais des communications plus fréquentes avec leurs amis.

Bien que les femmes soient plus souvent en contact avec leur famille que les hommes, elles déclarent un peu plus souvent se sentir seules : 30 % d'entre elles disent être parfois, la plupart du temps ou tout le temps dans ce cas contre 21 % des hommes. Le sentiment de solitude varie aussi en fonction du niveau de vie. Parmi les 20 % de personnes les plus modestes, 36 % déclarent se sentir seules au moins parfois contre 18 % parmi les 20 % les plus aisées.

Pouvoir mobiliser l'aide de ses proches en cas de besoin est un élément important de la qualité de vie. Au cours des douze derniers mois, 43 % des personnes interrogées disent avoir eu l'occasion d'obtenir un soutien moral ou une aide financière ou matérielle de la part d'un membre de leur famille, d'un ami ou d'un voisin. En 2015, 37 % des personnes ont bénéficié d'un soutien moral, 12 % ont reçu une aide financière et 14 % une aide matérielle. Le niveau de vie de la personne joue un rôle prépondérant : parmi les 20 % de personnes les plus modestes, 52 % ont eu l'occasion d'obtenir une aide contre 36 % parmi les 20 % les plus aisées. Enfin, 5 % des personnes n'ont pas demandé ou obtenu d'aide alors qu'elles en auraient eu besoin. ■

Pour en savoir plus

- « Les aides apportées par les proches - Les jeunes bénéficient plus souvent de l'aide de leurs proches », *Insee Première* n° 1498, mai 2014.

1. Rencontres et communications avec la famille ou les amis au moins une fois par semaine selon le sexe, la vie en couple, l'âge et le niveau de vie

en %

	Rencontres		Communications[2]		Communications[2] ou rencontres	
	Famille[1]	Amis	Famille	Amis	**Famille**	**Amis**
Ensemble en 2011	**49**	**49**	**64**	**53**	**72**	**60**
Ensemble en 2015	**48**	**49**	**68**	**57**	**75**	**63**
Sexe						
Femmes	51	47	75	58	**80**	**64**
Hommes	45	51	61	55	**69**	**62**
Vie en couple						
En couple	48	41	70	50	**76**	**56**
Pas en couple	48	62	66	68	**72**	**74**
Âge						
16-24 ans	45	79	63	90	**67**	**92**
25-39 ans	45	49	75	66	**78**	**69**
40-49 ans	40	42	62	53	**68**	**57**
50-64 ans	52	41	67	45	**75**	**53**
65 ans ou plus	55	44	71	42	**80**	**54**
Quintile de niveau de vie						
1er	49	54	67	60	**73**	**67**
2e	55	50	68	54	**77**	**62**
3e	50	48	70	56	**76**	**62**
4e	44	47	67	57	**72**	**62**
5e	42	48	70	57	**75**	**62**

1. En dehors des membres de la famille vivant dans le ménage.
2. Communications par téléphone, SMS, Internet, courrier.
Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.
Sources : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2011 et 2015.

2. Sentiment de solitude selon le sexe et le niveau de vie en 2015

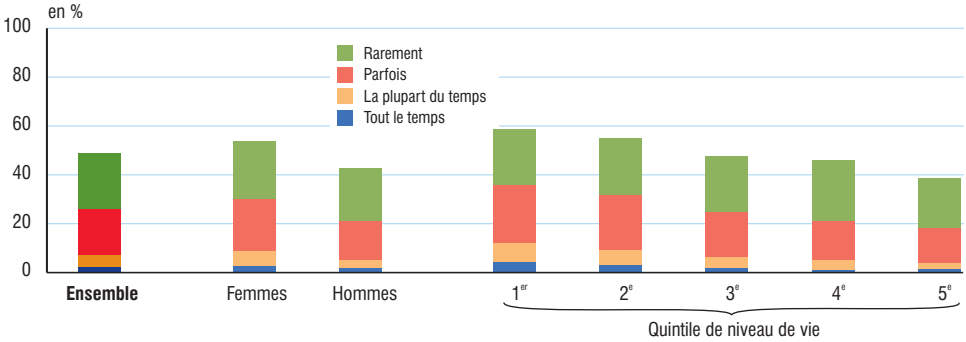

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête SRCV 2015.

3. Aides obtenues selon le niveau de vie en 2015

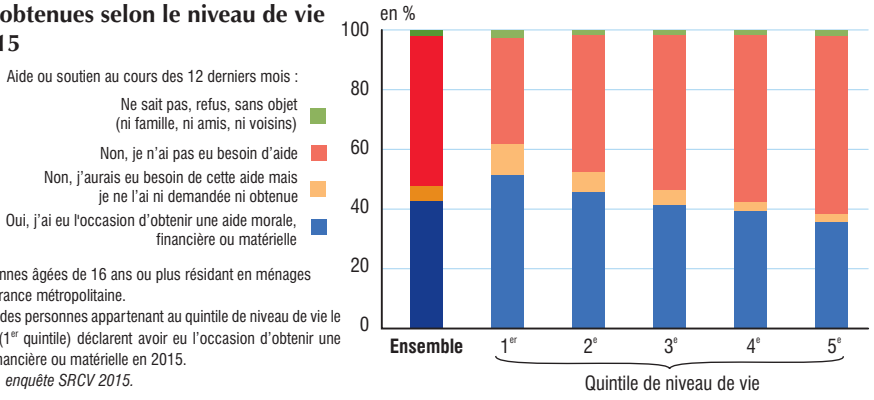

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.
Lecture : 52 % des personnes appartenant au quintile de niveau de vie le plus modeste (1er quintile) déclarent avoir eu l'occasion d'obtenir une aide morale, financière ou matérielle en 2015.
Source : Insee, enquête SRCV 2015.

5.11 Activités personnelles

En 2015, en dehors des obligations scolaires et professionnelles, 47 % des personnes de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine ont déclaré avoir pratiqué au moins une activité sportive au cours des douze derniers mois. La pratique sportive varie en fonction du sexe. En 2015, 50 % des hommes ont exercé au moins une activité sportive au cours de l'année contre 45 % des femmes. Cet écart de pratique sportive déclarée entre femmes et hommes s'est toutefois réduit au cours des dernières années ; il était de 10 points en 2009. De plus, en 2015, une proportion similaire de femmes et d'hommes (un tiers) dit pratiquer régulièrement une activité sportive au moins une fois par semaine. La pratique sportive varie aussi selon d'autres dimensions : en particulier l'âge, le niveau d'éducation ou encore le niveau de vie. La part des personnes ayant déclaré pratiquer au moins une activité sportive au cours des douze derniers mois augmente ainsi avec le niveau de vie : elle atteint 60 % pour les personnes appartenant aux 20 % les plus aisées contre 33 % pour celles appartenant aux 20 % les plus modestes. C'est aussi au sein des 20 % de personnes les plus aisées que l'écart de pratique sportive entre les femmes et les hommes est le plus faible : 1 point contre 9 points pour les 20 % les plus modestes.

Concernant les sorties culturelles, en 2015, 57 % des personnes de 16 ans ou plus sont allées au moins une fois dans l'année au cinéma et 29 % plus de trois fois. Par ailleurs, 54 % déclarent avoir vu au moins un spectacle (théâtre, concert, cirque, etc.) et 53 % avoir visité au moins un site culturel (monument, exposition ou site historique) dans l'année. Les femmes sont un peu plus enclines que les hommes à déclarer pratiquer des activités culturelles : 59 % d'entre elles contre 55 % des hommes sont allées au cinéma, 57 % (contre 52 %) au spectacle et 54 % (contre 52 %) ont visité un site culturel. Cet écart s'explique par un moindre attrait des hommes pour ces activités : quel que soit le type d'activités, la part de personnes déclarant ne pas faire de sorties culturelles par manque d'intérêt est au moins 7 points plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Les pratiques culturelles varient surtout en fonction du niveau de vie. Par exemple, seulement 42 % des 20 % de personnes les plus modestes sont allées au moins une fois au cinéma dans l'année contre 71 % des 20 % les plus aisées. Ce fait est d'autant plus marqué que le nombre de sorties est élevé : seulement 17 % des personnes du 1er quintile de niveau de vie sont allées plus de trois fois au cinéma contre 42 % de celles du dernier quintile. Par ailleurs, quel que soit le type d'activités, les raisons pour lesquelles les personnes ne font pas de sorties culturelles diffèrent en fonction du niveau de vie : plus les revenus sont élevés, moins les personnes déclarent ne pas sortir pour raisons financières ou par manque d'intérêt.

Enfin, en 2013, 42 % des personnes interrogées déclarent avoir été membres d'au moins une association au cours des douze derniers mois. Si la participation est stable depuis 30 ans, la population des adhérents s'est nettement féminisée. Néanmoins, le taux d'adhésion des hommes reste en 2013 un peu plus élevé que celui des femmes (44 % contre 40 %). Les hommes adhèrent un peu plus que les femmes à une association sportive ou à des syndicats autres que des groupements professionnels. Au contraire, les femmes sont plus nombreuses à adhérer à une association culturelle, à une association d'action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative. L'adhésion à une association fluctue aussi selon le niveau de vie. Le taux d'adhésion est de 28 % pour les 20 % de personnes les plus modestes contre 56 % pour les 20 % les plus aisées. Les écarts de taux d'adhésion entre les plus modestes et les plus aisés sont marqués dans les associations sportives (10 % contre 24 %), dans les associations culturelles (5 % contre 16 %), dans les associations d'action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative (3 % contre 10 %) ou encore dans les syndicats (3 % contre 9 %). ■

Pour en savoir plus

- « Le sport, d'abord l'affaire des jeunes », *Injep analyses & synthèses* n° 1, mars 2017.
- « Trente ans de vie associative – Une participation stable mais davantage féminine », *Insee Première* n° 1580, janvier 2016.
- *Pratiques culturelles en ligne, en France et en Europe. Points de repère et de comparaison 2007-2014*, coll. « Culture chiffres », ministère de la Culture et de la Communication, octobre 2015.

1. Pratiques sportives déclarées en fonction du sexe et du niveau de vie en 2015

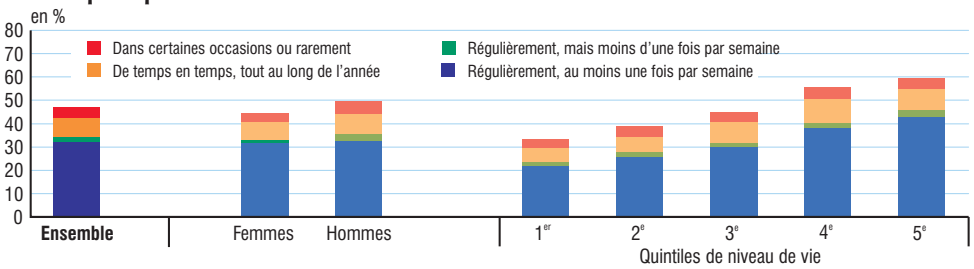

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2015.

2. Pratiques culturelles déclarées en fonction du sexe et du niveau de vie en 2015

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	Quintiles de niveau de vie				
				1er	2e	3e	4e	5e
Proportion de personnes ayant sur un an été au cinéma								
Oui	**57**	59	55	42	48	57	65	71
Au plus 3 fois	**28**	30	26	26	27	31	30	29
Plus de 3 fois	**29**	29	29	17	21	27	35	42
Non, ne peut se le permettre	**6**	7	5	17	9	4	1	1
Non, par manque d'intérêt	**18**	15	22	22	22	20	15	12
Non, pour d'autres raisons ou non renseigné	**19**	19	18	19	21	19	19	16
Proportion de personnes ayant sur un an vu un spectacle (théâtre, concert, spectacle vivant)								
Oui	**54**	57	52	39	45	52	63	70
Au plus 3 fois	**37**	38	35	29	35	38	41	39
Plus de 3 fois	**18**	19	17	10	10	14	21	31
Non, ne peut se le permettre	**6**	8	5	17	9	5	2	1
Non, par manque d'intérêt	**19**	15	24	25	24	22	15	11
Non, pour d'autres raisons ou non renseigné	**20**	21	20	20	22	21	20	18
Proportion de personnes ayant sur un an visité un site culturel (monument, exposition)								
Oui	**53**	54	52	36	39	51	63	74
Au plus 3 fois	**33**	33	32	25	29	35	40	35
Plus de 3 fois	**20**	21	20	11	10	16	23	39
Non, ne peut se le permettre	**5**	6	4	14	8	4	2	1
Non, par manque d'intérêt	**20**	16	23	27	26	22	15	10
Non, pour d'autres raisons ou non renseigné	**22**	23	20	23	27	24	21	16

Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête SRCV 2015.

3. Taux d'adhésion selon le type d'associations en 2013

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	Quintiles de niveau de vie				
				1er	2e	3e	4e	5e
Sport	**18**	15	20	10	14	18	22	24
Culture	**9**	10	8	5	5	8	10	16
Loisirs (comités des fêtes, clubs de bridge, etc.)	**8**	7	8	5	7	7	9	12
Club de 3e âge, de loisirs pour personnes âgées	**4**	4	3	3	4	4	3	3
Religion, culte, groupe paroissial	**3**	3	2	3	2	2	3	4
Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative[1]	**6**	7	5	3	4	5	6	10
Défense de droits et d'intérêts communs[2]	**4**	4	3	2	3	4	4	6
Protection de l'environnement	**1**	1	2	1	1	1	2	3
Syndicat (hors groupement professionnel)	**7**	5	8	3	5	7	9	9
Groupement professionnel hors syndicat (professeurs, musiciens, etc.)	**2**	2	3	1	1	2	3	5
Parti politique	**1**	1	2	1	1	1	1	2
Ensemble	**42**	**40**	**44**	**28**	**35**	**42**	**48**	**56**

1. Associations d'aides aux personnes en difficulté, soutien scolaire, etc.
2. Parents d'élèves, associations de consommateurs, de locataires, etc.
Champ : personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête SRCV 2013.

5.12 Satisfaction dans la vie et ses différents domaines

La **satisfaction** sur « la vie menée actuellement » ou sur différents domaines (vie sociale, emploi, logement, loisirs, etc.) – évaluée sur une échelle de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait ») – est un des indicateurs les plus couramment utilisés pour mesurer de façon subjective la qualité de vie des populations.

En 2015, les personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine attribuent en moyenne une note de satisfaction de 7,2 à la vie qu'elles mènent actuellement. Parmi les différents domaines, la note de satisfaction moyenne est la plus élevée pour les relations avec la famille et les amis (avec respectivement 8,1 et 8,0), et la plus basse pour les loisirs (6,8). Entre ces deux extrêmes, les enquêtés sont davantage satisfaits de leur logement (7,7) que de leur emploi (7,2 en moyenne). Pour chacun des domaines, les distributions de ces notes de satisfaction sont très concentrées autour de la note moyenne.

La satisfaction sur la vie menée actuellement croît avec le niveau de vie : elle est de 6,5 en moyenne pour les 10 % de personnes les plus modestes (1er **décile**) contre 7,8 pour les 10 % les plus aisées (10^{e} décile). Il en est de même pour la note de satisfaction sur le logement (amplitude de 7,1 à 8,2). Le niveau de vie influence un peu plus fortement la satisfaction concernant les loisirs (5,8 pour le 1er décile contre 7,4 pour le 10^{e}). Pour cette dernière, les variations sont plus marquées dans la première moitié de l'échelle de niveau de vie que dans la seconde. Comme les loisirs ne font pas partie des dépenses de première nécessité, c'est sur ce poste que les plus modestes restreignent en premier leur consommation. À l'inverse, les notes de satisfaction concernant l'emploi principal, les relations avec les amis ou celles avec la famille dépendent peu du niveau de vie.

Le niveau de satisfaction varie aussi avec l'âge. C'est pour la satisfaction concernant les loisirs que les variations sont les plus marquées : la note moyenne est de 7,7 pour les 16-24 ans, elle descend à 6,6 entre 35 et 54 ans puis augmente ensuite légèrement jusqu'à 6,9 entre 65 et 74 ans, avant de décroître fortement à partir de 75 ans. Le premier point bas correspond à une période où la vie familiale et professionnelle s'intensifie et le second à une diminution des loisirs liée à une santé déclinante. Le point haut entre 55 et 74 ans correspond, lui, aux premiers âges de la retraite où les personnes ont davantage de temps libre. La satisfaction concernant la vie menée actuellement ou encore les relations avec les amis diminue également avec l'âge, mais dans une moindre mesure. Enfin, le niveau de satisfaction concernant l'emploi est très homogène selon l'âge, sauf à partir de 65 ans où il augmente fortement, ce qui reflète le fait que ce sont les personnes les plus satisfaites de leur emploi qui choisissent de continuer à travailler après l'âge légal de départ à la retraite.

Ces différentes dimensions de la qualité de vie sont reliées entre elles : le fait de déclarer une satisfaction dans la vie faible (note inférieure ou égale à 5) est corrélé à 60 % environ à la déclaration d'une faible note dans les autres domaines. Une faible satisfaction concernant les loisirs est moins corrélée avec une faible note concernant les relations avec la famille, les amis ou le logement (autour de 50 %) qu'avec une faible satisfaction dans la vie (62 %). ■

Définitions

Satisfaction dans la vie et dans ses différents domaines, décile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Satisfaction et qualité de vie », *Économie et Statistique* n° 469-470, 2014.
- « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », *Insee première* n° 1428, janvier 2013.
- « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Satisfaction dans la vie et ses différents domaines 5.12

1. Notes moyennes de satisfaction dans les différents domaines de la vie en 2015

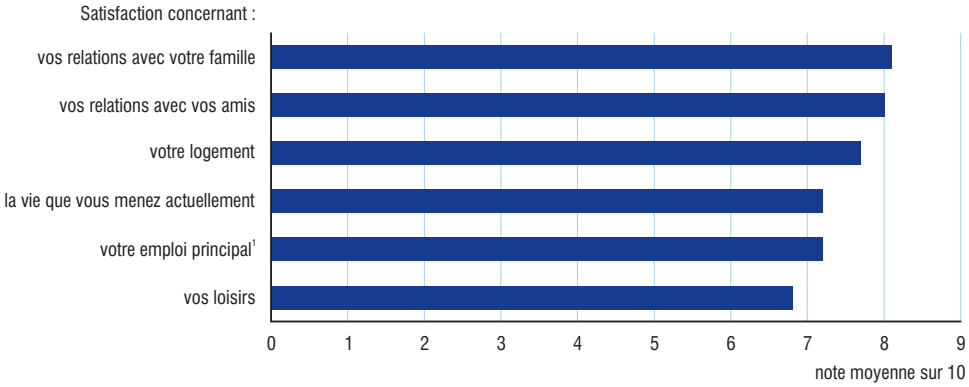

1. La question concernant l'emploi principal n'est posée qu'aux personnes en emploi.
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2015.

2. Notes moyennes de satisfaction pour chaque dimension de la qualité de vie en 2015

a. Selon le niveau de vie du ménage

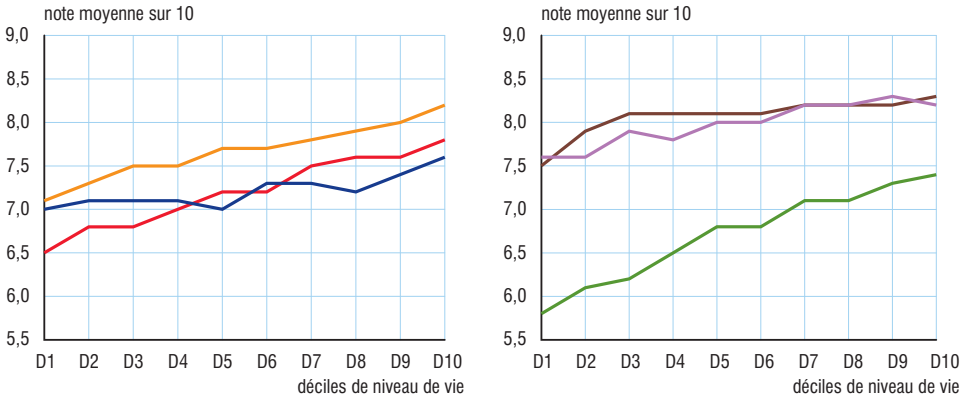

b. Selon l'âge

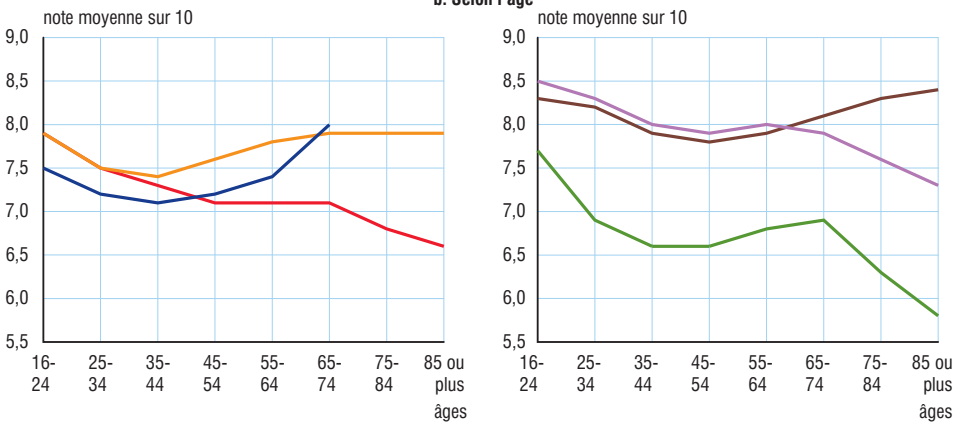

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.
Source : Insee, enquête SRCV 2015.